

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt quatre septembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc.

Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles

Absent représenté par procuration : Mr BOSVIEUX Jean à Mr VERITA Jean Luc

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 25 juin 2018, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération pour attribuer un numéro de rue à une nouvelle construction :

Considérant la nouvelle construction située « grande rue » côté impair, Mme le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer un numéro de rue. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui attribuer le N° « 1 Grande Rue » ; par conséquent, l'école du bas portant précédemment le « 1 Grande Rue » deviendra le « 1 bis Grande rue »

Délibération pour le plan de coupe exercice 2019 :

Le conseil municipal accepte le plan de coupe exercice 2019 proposé par l'ONF.

Délibération pour accepter don :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le don de 180 € fait pour la récolte du foin du terrain de la commune.

Délibération pour les travaux de réfection – peinture de l'éolienne et demande de subvention :

Après lancement d'une consultation sur e-bourgogne, seulement deux entreprises ont répondu à notre demande : une de la région parisienne et une de la côte d'or. Ces deux entreprises ne procèdent pas de la même façon pour effectuer ces dits travaux – une nacelle, l'autre échafaudage. Après étude des devis, le conseil municipal délibère et décide de retenir l'entreprise de la Côte d'Or « AEROSERVICES 21 » pour un montant de 47 830 €.00 HT. Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC, et une souscription sera lancée avec la Fondation du Patrimoine.

Divers :

L'architecte en charge de l'accessibilité de l'église s'est rendu sur le site pour préparer notre dossier.

Affouages – prix inchangé 50 € - inscription jusqu'au mercredi 24 octobre 2018

Séance levée à 21 heures 25.

Le Maire